Vol. XVII. | Saint-Boniface, Manitoba, 7 Juin 1888 | No. 34.

ABONNEMENTS
Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:
1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA
JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

Vers Improvises sur un Album.

Le livre de la vie est le livre suprême
Qu'on ne peut ni fermer ni rouvrir à son choix ;
Le passage attachant ne s'y lit pas deux fois,
Mais le feuillet fatal se tourne de lui-même ;
On voudrait revenir à la page où l'on aime,
Et la page où l'on meurt est déjà sous nos doigts.

LAMARTINE.

PENSEES.

—La joie qui remplit le cœur pendant le travail, donne au devoir un rayonnement qui charme l'œil de ceux qui le voient, et un velouté qui l'empêchent de blesser ceux qui ne peuvent si bien l'accomplir.

—Il n'est pas de baume plus efficace pour les blessures du cœur que les excuses que nous prêtons à ceux qui nous ont déchirés.

—La femme doit se renfermer dans son ménage, doit plaire à son mari, gagner sa confiance, et le charmer moins par sa beauté que par sa vertu.—FÉNÉLON.

—Le premier pas de toute rénovation est de faire soi-même ce qu'on veut voir faire aux autres.

—Peu de femmes ont assez de raison pour sentir qu'elles ont besoin d'être gouvernées: et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ce sont celles qui le sentent qui pourraient le plus s'en passer.—DE LÉVIS.

POURQUOI CERTAINES DÉFECTIONS.

Si les meilleurs des protsstants se font catholiques, il faut avouer que ce ne sont pas les meilleurs des catholiques qui se font protestants. Un dignitaire anglican répétait naguère encore le mot connu: "Je voudrais bien que lorsque le Pape nettoie son jardin, il s'abstînt d'en jeter les ordures dans le nôtre." En effet, les Gavazzi, les Achilli, et autres Loysons qui sont passés dans l'Eglise réformée, ne servent pas à relever son prestige. Cependant il y a toujours, dans les rangs de l'anglicanisme, de bonnes âmes que la nouvelle d'une conversion chatouille agréablement, et quand une apostasie éclate parmi nous, la "Société des missions aux catholiques romains" est en liesse. Aussi fut elle grande la joie du très-révérend docteur Benson, évêque de Truro, lorsqu'en 1877 il vit venir à lui un prêtre catholique du diocèse de Salford, qui lui ouvrit son cœur: "Je suis dans l'erreur avec Rome, recevez-moi dans l'Eglise anglicane pour que je puisse trouver la lumière et la vérité." Le docteur Benson pressa sur sa poitrine épiscopale cette brillante conquête, et s'empressa de le doter d'un bénéfice. En 1883, Ellis, c'est le nom du converti, se maria. Son beau-père, plein de vénération pour un tel gendre, jeta dans sa corbeille de noces la cure de Welheringsett, avec ses revenus annuels de 25,000 fr. M. Ellis savourait doucement son bonheur et se promettait de longues années de joies, quand il se vit appréhender au collet par deux agents de la sûreté. Les agissements de ce converti avaient éveillé l'attention de la police. Une enquête habilement conduite avait mis au jour les impostures de cet apostat. Il n'était pas prêtre, ses lettres d'ordination présentées au docteur Benson étaient absolument fausses. Le néophyte va passer en cour d'assises. Le docteur Benson, ajoute le correspondant du *Monde*, est aujourd'hui archevêque de Canterbury. C'est lui qui, voulant railler le Pape, disait un jour d'un air détaché: "Je ne me pique pas d'être infaillible, moi." En effet, mais il est clair que l'Eglise romaine ne subit pas grande perte en vous abandonnant de pareilles dépouilles.

F. CLAUZEL, S.J.

LA CRAVATE TEINTE DE SANG.

Georges X......, enfant d'une bonne famille, faisait ses classes dans un établissement ecclésiastique du diocèse de Rouen.

Il était bien doué sous tous les rapports: il était laborieux, intelligent, le premier de sa classe; il avait un beau physique, une constitution vigoureuse et beaucoup d'adresse dans les exercices gymnastiques, ajoutant à tout cela une innocence et une modestie angéliques.

Il fit sa première communion, lorsqu'il était élève de cinquième. Le lendemain de ce jour, il alla, selon ce qui était prescrit, montrer à son directeur son cahier de résolutions. Il n'y en avait qu'une, ainsi conçue: "Je prends "la résolution de continuer à "porter ma cravate blanche du "jour de ma première communion, jusqu'au jour où il m'arrivera de commettre un péché "grave."

Le directeur, tout étonné, lui dit:

—Je ne prends pas sur moi de vous autoriser à tenir une résolution aussi étrange; il faut que vous ayez le consentement de votre mère.

La mère étant venue, l'enfant s'expliqua tant et si bien devant elle et son directeur, que l'on finit par le laisser libre de suivre son inspiration.

Quinze jours après, un condisciple se permit de lui tirer sa cravate blanche; cela valut à l'impertinent une réponse *frappante.* Il y eut encore d'autres assauts; mais ils furent sans succès. Enfin, un autre condisciple s'y prit par la douceur:

—Mon ami, lui dit-il, pourquoi portes-tu toujours cette cravate? Ne crains-tu pas que l'on dise que tu es bien singulier et quelque chose, peut-être de plus fâcheux?

Georges lui confia son secret, lui recommandant de n'en rien dire à personne; mais le lendemain tout le collège connut le mystère; et, à partir de ce moment, on passa des tracasseries au respect

De son côté, Georges ne se contenta pas de ce souvenir de sa première communion pour se maintenir dans la vertu; il avait soin de s'approcher de la sainte Table tous les dimanches.

Les vacances étant venues, il parut chez ses parents avec sa cravate blanche, la garda tout le temps, la rapporta au collège à la rentrée et ne cessa de la porter jusqu'en son année de philosophie inclusivement.

Il finit ses classes et fut reçu bachelier en 1870; il avait alors dix-huit ans. Lorsque la guerre eut éclaté, il demanda à son père la permission d'aller rejoindre les zouaves pontificaux du général de Charette. Il avait été un modèle au collège; il le fut aussi sous les armes. Il communiait tous les dimanches et les fêtes, ce qui ne l'empêchait pas d'être le soldat le plus gai de son bataillon.

En janvier, auprès de la ville de Mans, il s'agit un jour de reprendre un mamelon aux Prussiens. 500 zouaves furent chargés de cette affaire; 200 y périrent, et 300 parvinrent à s'établir sur le mamelon. Georges était du nombre des vainqueurs; mais voilà que tout à coup une dernière balle vint l'atteindre, et le blessa mortellement.

Quelques moments après, un aumônier passa auprès du blessé et lui offrit son ministère.

—Merci, monsieur l'aumônier, répondit Georges; je me suis confessé et j'ai communié il y a deux ou trois jours; pour le moment, je n'ai rien qui me pèse sur la conscience; veuillez m'étendre seulement sur un peu de paille; et m'apporter ensuite la sainte communion. J'ai aussi un service à vous demander: allez à mon sac, qui porte tel numéro; vous y trouverez une cravate blanche, un ruban blanc et un chapelet blanc; ce sont mes souvenirs de première communion; veuillez me les apporter.

Quand l'aumônier fut revenu, Georges lui dit:

—Mettez-moi cette cravate autour du cou.

Puis, après avoir reçu le saint Viatique, il ajouta:

—Lorsque je serai mort, vous m'enlèverez cette cravate et vous l'enverrez à ma mère, en lui écrivant de ma part que *cette cravate de ma première communion n'a jamais reçu d'autres taches que celles de mon sang, versé pour notre pauvre patrie!*

L'abbé JULIEN LOTH.

UN PÉLERINAGE A MONTMARTRE.

Je sors à l'instant de la chapelle provisoire du Sacré-Cœur de Jésus, à Montmartre, où ma paroisse est venue en pèlerinage. Comme vous saviez que j'ai tenu une plume dans mon temps, vous m'avez dit: "Ecrivez-nous quelques lignes sur ce que vous avez vu chez nous." Et je vous ai répondu: "Je n'ai rien vu."

Je suis entré dans la chapelle, déjà pleine. Comment elle est faite, je l'ignore. Un vent de ferveur a touché mon âme, et je n'ai rien vu que ma propre allégresse. Je me suis agenouillé entre un saint vieillard qui a fui son pays de Lorraine pour apporter ses derniers jours à la patrie française, et un jeune prêtre qui enseigne à nos soldats comment on vit bravement pour bravement mourir.

La messe a été célébrée au milieu d'un recueillement puissant. Avant l'évangile, notre respectable pasteur a prononcé quelques phrases attendries qui parlaient de la France à Dieu. Nos cœurs à tous étaient pleins de Dieu et battaient pour la France, pendant que du haut des tribunes descendait un cantique, vouant aux blessures du Cœur de Jésus le cœur blessé de la France.

Toujours ces noms: Jésus! France! Et toujours ce mot: Cœur, Cœur, Cœur! Ils mentent lâchement ceux qui nous accusent de ne pas chérir la patrie, parce que nous adorons Dieu. Nos pères, avant nous, aux grandes heures de notre gloire, unissaient ensemble ces deux amours, religion du ciel et dévouement de la terre, dans le cri victorieux de leurs combats; et quand la France était la reine du monde, c'étaient ces mots qui éclataient partout, écrits avec le sang de nos chevaliers: Dieu et Patrie!

Jésus! France! Fils de Dieu éternel! Fille aînée de l'immortelle Eglise! O Cœur de Jésus! Divin Cœur! Sacré Cœur! relevez jusqu'à vous le cœur humilié de France!

Puis ils sont venus, tous ceux qui étaient là, s'attabler devant l'autel au pain des anges.

Puis encore tout à coup la chaire a retenti. Une voix, sonore comme la fanfare de la foi, a récité, a proclamé plutôt et acclamé les litanies du Cœur de Jésus. C'est ici l'éloquence, et l'enthousiasme, et l'écrasement. Un vaste émoi naît, grandit, se propage. Au fond de moi quelque chose brûle: encens et remords, douleur, triomphe, sacrifice. Il y a Dieu dans l'air...

Cette forme poétique (Oh! pardon pour le mot! songez que j'ai vécu de poésie), cette forme de litanies, plus lyrique que l'ode, plus élevée que l'hymne, plus tendre que le cantique, plus royale même que le psaume, dilate l'être entier en un miracle d'expansion. Haut les âmes! *Sursum corda!* C'est la parole divine, tissée en longs plis d'or. Agitez, agitez, comme une bannière, la liste vibrante qui déroule les louanges du Cœur tout-puissant!

Et, croyez-le, il reste de la gloire encore, et des héros, et des martyrs sous cette guirlande de cris sublimes. Nous ne sommes pas morts! Non, le champ des soldats de Dieu n'a pas récolté sa moisson suprême. Cœur de saint Louis, cœur de Jeanne d'Arc,

cœur de Duguesclin, de Bayard, Condé, cœur de la France, ô grand, ô vaillant et malheureux cœur! percé par l'étranger, déshonoré, torturé par la barbarie, recueille-toi ; réchauffe-toi ; crois ; espère et monte jusqu'au cœur de ton Dieu, où s'ouvre l'invincible asile...

Mon père, je n'ai rien vu, rien entendu, sinon cela ; mais j'ai emporté en moi un robuste espoir et une consolation que nulle parole ne saurait dire. Au moment où je sortais, Paris, malgré le grand soleil, disparaissait derrière une brume : image frappante du combat qui incessamment se livre, en ce lieu illustre et fatal, entre les ténèbres et la lumière. Une seule lueur perçait le linceul du brouillard : c'est l'étincelle arrachée par le baiser du jour à une croix d'or au sommet d'une église. *O Crux ave!* O lueur, salut! *Spes unica!* Rayon sans pareil! Il suffira de toi, symbole de l'humanité qui éblouit et de la victoire dans la mort, phare allumé par Dieu même, pour guider notre France aveuglée vers les clartés de l'avenir.

Cela est. J'y crois.—Pendant que je regardas à mes pieds Paris, le géant vautré dans son ombre, j'entendais au-dessus de ma tête votre voix inspirée, mon Père, qui implorait, comme on ordonne, répétant au souverain cœur de l'Homme-Dieu : "Ayez pitié! Ayez pitié! Ayez pitié!—Ayez pitié de la France."

P. FÉVAL.

Le Manitoba.

Jeudi, 7 Juin 1888.

LES ELECTIONS GENERALES.

Le gouvernement n'ayant pas encore jugé à propos de dissoudre la Législature, il nous est impossible de nous assurer de la date des élections générales. On a d'abord mentionné la première quinzaine de juillet, maintenant l'on demande de côté et d'autre de retarder au mois d'août, à cause des travaux de la campagne durant le premier de ces deux mois.

On était menacé d'une disette de candidats dans certaines divisions électorales ; mais l'on comptait sans l'ambition, bien légitime parfois, et qui, malgré les intempéries, fait pousser les candidatures les plus inattendues. Dans d'autres cas, c'était ceux que l'opinion publique même désignait qui ne voulaient pas accepter. Aujourd'hui les électeurs n'ont que l'embarras du choix.

S'il nous est permis de donner un conseil, nous engagerons nos amis à ne pas se hâter trop de promettre leur appui à des hommes en qui ils n'ont pas une confiance absolue, car, au dernier moment, il arrive quelquefois un candidat auquel l'on n'a pas songé avant et qui mérite plus notre confiance ; or, est-il rien de plus pénible que d'être forcé par une promesse donnée trop tôt, d'opposer et de combattre un candidat pour qui l'on voterait sans cette malheureuse parole donné à la hâte ?

Il est du devoir de tout citoyen de prendre part aux élections et de choisir parmi ceux qui sont mis en candidature la personne la plus capable de remplir honnêtement le mandat important qu'on veut lui confier.

Si un député a fait son devoir, s'il a servi fidèlement ceux qui l'ont élu, il a droit de s'attendre à une réélection, et ce serait mal reconnaître ses services que de lui préférer un homme nouveau, pour le remplacer.

D'ailleurs, la vie politique n'a d'attraits que pour ceux qui ne sont pas encore parvenus aux honneurs et qui voient briller ces honneurs de loin, aussi, tout député qui, faisant son devoir, sacrifie son temps et souvent sa bourse au service du public, doit être encouragé et a même droit à la reconnaissance de ses concitoyens. En est-il ainsi ? malheureusement souvent : non! Le bon public se laisse fréquemment tromper par des démagogues sans principes, qui cherchent à ruiner la réputation d'hommes qui valent beaucoup mieux qu'eux-mêmes, afin qu'on leur laisse le champs libre. En faut-il davantage pour dégoûter un honnête homme ?

Il est un fait que l'on ne doit pas ignorer : c'est que ce ne sont pas ceux qui recherchent les honneurs qui les méritent le plus. Aussi, dans une élection, nous devons nous mettre en garde contre ceux qui viennent s'imposer sans être demandés. C'est aux électeurs à choisir les candidats et non aux candidats à s'imposer.

Nos remarques sont générales et nous voulons qu'il soit bien compris que nous ne faisons allusion à personne en particulier. Ce sont des cas qui se présentent partout.

LES CANDIDATURES.

On commence à s'occuper du choix des candidats dans chaque division électorale et la lutte est déjà commencée dans certains endroits.

A SAINT-BONIFACE.

Cédant, enfin, aux sollicitations de ses nombreux amis, M. LaRivière, qui n'avait pas d'abord l'intention de se porter candidat de nouveau, est revenu de cette décision. M Cyr en a été informé et reste candidat.

LAVÉRANDRYE.

Pendant que les journaux, organes du gouvernement, prônent la candidature de M. Louis Gagnon, on nous dit que M. William Lagimodière a l'appui de M. Prendergast.

CARILLON.

M. Roger Marion a consenti à poser sa candidature, qui, nous informe-t-on, est bien accueillie. M. LaBarre est également appuyé par un bon nombre d'amis, et ferait un excellent député ; mais le dévouement de M. Marion à servir son comté n'est pas oublié par les électeurs de Carillon. Nous oubliions de mentionner aussi le nom de M. Aimé Beaubien qui est le favori de la municipalité d'Youville où il compte beaucoup d'amis. A notre avis, il devrait y avoir entente, car il est du devoir des intéressés d'éviter une lutte de clocher.

CARTIER.

On parle fortement de la candidature de M. Jacques Bureau en opposition à M. Gelley. M. Bureau laisse sa position dans le service civil pour pratiquer sa profession d'avocat. Il aurait aussi, dit-on, l'intention de se lancer dans la politique en posant sa candidature dans Cartier.

MORRIS.

Malgré sa lettre écrite aux journaux de Winnipeg, M. A F. Martin sera candidat encore cette fois. Il est aussi question de M. Henry Tennant, l'ancien député de cette division électorale ; mais l'on nous assure que les électeurs auront à choisir entre ces deux candidats et un troisième qui l'emportera facilement.

WOODLANDS.

L'hon. M. Prendergast a visité deux fois déjà les électeurs de cette division électorale que M. J. M. Robinson aspire à représenter à titre d'ancien député de Woodlands.

WINNIPEG-SUD.

L'hon. Gilbert McMicken est l'adversaire de M. W. F. Luxton.

WINNIPEG-CENTRE.

M. Thos. Gilroy, est le candidat de l'opposition contre M. D. H. McMillan le candidat du gouvernement.

WINNIPEG-NORD.

M. J. J. Golden doit faire la lutte avec l'hon. L. M. Jones.

KILDONAN.

M. Norquay est seul sur les rangs dans cette division.

SPRINGFIELD.

Les partisans du gouvernement ont suscité un candidat en opposition à M. Thos. Smith, le député actuel, en la personne de M. Conklin. M. Smith est candidat aussi.

BRANDON.

L'opposition a des candidats dans les trois divisions de Brandon.

EMERSON.

M. Douglas a un adversaire favorable au gouvernement actuel.

MOUNTAIN.

L'hon. M. Greenway n'a pas encore d'opposant.

AILLEURS.

Il y a presque partout ailleurs des candidats en faveur et en opposition du gouvernement ; mais il nous est impossible encore aujourd'hui d'en donner une liste complète.

LES SŒURS DE LA CHARITE

ET

LES NOCES D'OR DE LA VÉNÉRABLE SŒUR SAINT-JOSEPH, L'UNE DES FONDATRICES DE LA MISSION DE SAINT-BONIFACE.

(Suite.)

Il n'est pas d'usage dans la communauté des Sœurs Grises, de célébrer avec éclat les fêtes jubilaires de ses sujets

Elle ne les laisse point passer inaperçue, toutefois.

Sous le toit hospitalier de ces pieuses servantes des pauvres, les événements qui composent la chaine de la vie, ont, comme ailleurs, leur charme et leur intérêt. Mais elles ont une manière à elles, de les commémorer, de refléter leur joie.

Cet anniversaire est surtout un jour de prière et d'action de grâces! C'est à peine si le nimbe de sérénité qui entoure ordinairement leur figure, s'orne de quelques nouveaux rayons ; leur sourire, toujours si net, ne se dessine pas mieux ; le bruit de leurs chants ne trouble pas le monde, qui ne s'en trouble pas davantage.

De même que leurs travaux et leurs récréations sont des prières, de même aussi, leurs prières sont un repos, une jouissance. Pour elles, c'est un repos d'adorer le Dieu qui les soutient, c'est un bonheur de s'interposer entre la terre et la justice éternelle.

Hélas! il s'en trouve qui se demandent ce que font les sœurs!

Si, au moment où ce point d'interrogation se dessine dans ces esprits sceptiques, le voile qui dérobe les religieuses à tous les regards, pouvait tomber, ils les verraient peut-être jeûnant et priant pour le monde! Et l'histoire nous enseigne que des peuples ont été sauvés par cet arme des faibles et des humbles!

Toutefois, ce n'est pas la seule fonction des religieuses. Par leurs œuvres de chaque jour, elles travaillent aussi à la rédemption sociale des peuples, chacune selon les règles et l'esprit de son institut,– toutes sous l'inspiration de la grande loi qui a réhabilité l'homme.—Le jour où elles pénètrent pour la première fois dans un pays, marque en quelque sorte le commencement d'une ère nouvelle. Elles n'en chassent pas les misères humaines, mais elles les adoucissent ; elles n'apportent pas les richesses telles qu'entendues ici-bas, mais en sanctifiant la pauvreté, elles lui enlèvent ses humiliations et ses amertumes ; où le besoin s'en s'en fait sentir, elles instruisent et réforment les mœurs!

⁂

La vénérable sœur St. Joseph est, nous l'avons dit, l'une des fondatrices de la mission de la Rivière Rouge. C'était le premier ordre religieux qui s'établissait dans le pays ; cette fondation a été le noyau de toutes celles que les Sœurs Grises ont élevé depuis dans le Nord-Ouest Canadien.

Les noces d'or de la vénérable sœur évoquent naturellement en nous le souvenir de ces diverses fondations, et de la bénigne influence qu'elles ont exercée à l'ouest des grands lacs et jusqu'au délà des Montagnes Rocheuses, et du cercle polaire. Dans sa personne nous honorons tout l'institut.

⁂

Ici, comme dans le monde entier, la vraie civilisation, celle qui peut seule assurer la stabilité des progrès humains, n'a commencé qu'avec l'apostolat chrétien.

Sans doute, il y avait comme une voie par où les missionnaires pouvaient s'introduire dans nos vastes plaines.

Malgré de regrettable irrégularités dans leur vie, nos voyageurs canadiens avaient pour la plupart conservé le souvenir des impressions du premier âge, de l'image de leur vieux clocher, de la voix du prêtre repercutée par les échos de l'église paroissiale, du spectacle émouvant des fêtes chrétiennes, des exemples de la famille, de la tendre et affectueuse piété d'une mère trop tôt délaissée. Quand l'heure du retour au bercail a sonné, ils ont prêté l'oreille aux sons qui les rappelaient et ne leur étaient point inconnus ; ils ont guidée le berger, dans ses courses pour en sauver de plus égarés. Ce sera leur gloire, et le salut de leurs descendants.

Mais faudrait il appeler civilisation —mot qui exprime de si nobles choses—ces établissements, ces organisations, jetés au milieu du désert sans autre mobile que d'en exploiter le plus habilement possible et les ressources et les populations! Et ces bribes de vie civilisée apportées avec eux par les aventuriers qui s'étaient taillés un petit royaume dans ces vastes espaces, s'imposent-elles davantage à notre respect ?

Ah! tout cela n'était que des épaves flottant dans le souvenir rongées par la moisissure ; elles auraient bientôt entièrement disparues sous le flot envahissant de l'ambition, des haines et des passions, si des mains plus désintéressées, et — disons-le — plus pures, n'étaient venues les sauver du naufrage!

Et comment aurait-il pu en être autrement dans ces immenses contrées où rien, sinon le grand livre de la nature, ne rappelait à l'homme le but suprême de la vie, où la sauvagerie des tribus indomptées se distinguait peu dans ses manifestations et ses résultats, de l'ambition de compagnies commerciales vouées exclusivement au culte des fourrures, desservies par des officiers mettant au-dessus de toute préoccution les gains de leurs postes et la ruine des postes rivaux!

⁂

Monseigneur Plessis est touché de cet état de choses!

Voici, en 1818, M. l'abbé Provencher, depuis évêque, qui a accepté du grand évêque de Québec, la difficile mission de régénérer tous ces éléments. Son premier collaborateur est M. l'abbé Dumoulin. Puis, viennent successivement seconder ses efforts MM. Destroimaisons, Harper, Boucher, Belcourt, Poiré, Thibault, Demers, Mayrand et Darveau.

Nous sommes maintenant en 1844. Dans l'intervalle de ces deux dates, que de fois ces apotres sentirent le besoin d'appeler à leur secours l'action salutaire et pénétrante de la religieuse.

Dès 1819, Mgr Provencher écrivait à Mgr Plessis :

"Si nous avions des sœurs pour l'instruction des filles!"

Dans son laconisme et sa simplicité, cette exclamation est une gerbe de lumière!

C'est un hommage au zèle des religieuses et à l'efficacité de leur action. C'est l'expression des traditions de l'Eglise et de notre race.

⁂

Lorsqu'elle donne ses missionnaires, l'Eglise leur recommande d'abord le salut des âmes, mais elle leur indique aussi comme une noble fonction, la culture des esprits Son œuvre est de sauver et d'instruire.

A côté de ses sanctuaires, elle place de suite l'école.

Notre race s'est toujours inspirée de la même pensée dans sa marche à travers le continent. Aimant l'instruction plus que les affaires, elle la recherche avec avidité, et la donne largement.

Les premières écoles en ce pays ont été ouvertes par nous.

Au lendemain de son arrivée, Mgr Provencher, le chef de la mission, se fit lui-même instituteur. Trois mois après, il jetait les fondations du collège de Saint-Boniface. Depuis, les cours ont été donnés sans interruption, et le germe mis en terre à cette époque est devenu un arbre splendide et puissant.

⁂

Dans la pensée de l'Eglise, l'instruction doit concourir au but suprême, la glorification de Dieu par la sanctification des âmes.

En appelant des religieuses auprès de lui, Mgr Provencher voulait avoir en leurs personnes des coopératrices de la grande œuvre à laquelle il s'était lui-même consacré.

Dans les pays ouvert depuis longtemps à la foi, les pasteurs des peuples trouvent leur plus puissant auxiliaire dans la mère, cette autre incarnation du dévouement et de l'abnégation, si souvent broyée par la douleur, sans jamais perdre de ses charmes.

La femme est un rayon de soleil qui s'introduit dans le monde par toutes ses fissures ; c'est un filet d'or qui court sur le sombre tissu dont est faite la vie de l'homme. Mais, si l'on pénètre au foyer domestique, on trouve la mère dans un rôle plus relevé, incomparable, et privilégié ; de nouveaux horizons s'ouvrent, sur la famille, sur la société, sur l'autre monde.

Dans la famille, c'est le centre de toutes les affections, le lien de ce petit groupe qui se meut autour d'elle, et subit son attraction ; elle est là dans son domaine ; elle y commande par le sourire, elle y règne par ses exemples et sa douceur ; elle y est la source des félicités, puisqu'elle fait croire en Dieu.

Dans la société, elle forme et garde les bonnes mœurs, autre mission sainte qui conduit également à Dieu.

Voilà l'épouse, réhabilitée par le christianisme.

Chez les nations sauvages, la mère se retrouve telle qu'elle était avant cette réhabilitation, moins les raffinements dans le crime et dans les actes ordinaires de la vie que les vieilles sociétés païennes avaient introduites dans leur sein.

Au moment de son baptême, la pauvre mère sauvage renait sous l'action des eaux saintes, son âme est transformée ; mais elle n'a pas encore l'habitude des actes de la vie chrétienne. Ce n'est pas du jour au lendemain qu'elle peut prendre son rôle dans la famille, qu'elle peut dompter la fierté de l'homme habituée à la considérer comme son esclave et sa propriété ; si la mère est chrétienne, la famille n'est pas encore christianisée. C'est pourtant vers cette dernière étape que tendent les efforts du missionnaire. S'il ne pouvait l'atteindre, son dévouement et sa charité pourraient offrir à notre admiration d'héroïques conquêtes individuelles, mais rien de stable, tout devant finir avec la vie de chaque nouveau converti. "Donnez-moi," dira-t-il à Dieu, "donnez-moi des enfants bercés au murmure de la prière, une jeunesse qui aura vu sa mère s'agenouiller chaque jour, et l'aura suivie jusqu'à l'autel et jusque dans le champ du repos ; donnez-moi la famille chrétienne, et je pourrai faire comprendre à tous la dignité humaine, la valeur de l'âme, les triomphes de l'éternelle béatitude, je pourrai établir Votre règne."

Pour suppléer à cette absence de la mère chrétienne, au commencement de toute œuvre apostolique, le missionnaire s'adresse à la religieuse ; il en fait son auxiliaire ; il la charge de préparer l'enfance à ses enseignements par l'instruction ; de faire l'éducation chrétienne de la famille ; et par cette dernière œuvre, il entend non-seulement donner à l'Eglise de nouveaux membres, mais faire entrer aussi dans les sentiers de la civilisation les peuples confiés à sa vigilance.

T. A. BERNIER.

A suivre.

Nouvelles Politiques.

—Il y a actuellement cinq sièges vacants à la chambre des communes ; ce sont : Cumberland, Pictou et Colchester, dans la Nouvelle-Ecosse ; Nicolet, dans la province de Québec, et Cardwell, dans la province d'Ontario.

Au sénat, un siège est devenu vacant par la mort de l'honorable M. Ferrier.

—Le nouveau ministre de la Marine, l'honorable M. Tupper, aura trente-trois ans au mois d'août prochain. Mais il n'est pas le plus jeune ministre qui ait siégé sur les banquettes. Sir John A. Macdonald était ministre à trente-deux ans et six mois. M. Laurier, lui, est entré à trente-six dans le ministère Mackenzie.

—L'assemblée législative de Québec compte 21 avocats, 14 agriculteurs, 8 notaires, 8 négociants, 6 médecins, 1 manufacturier, 1 journaliste, 1 homme de lettres, 1 sténographe, 1 agent d'assurance, un rentier, soit un total de 63, deux sièges étant actuellement vacants.

Il y a 6 anglais, 3 écossais, 4 irlandais et le reste se compose de canadiens-français.

COURS DE REVISION.

Son Honneur le juge Prud'homme a fixé les dates suivantes pour reviser les listes électorales dans les divisions électorales ci-après mentionnées :

Pour Saint-Boniface—A Saint-Boniface, le 9 juin, c'est-à-dire samedi.

Pour Morris—A Saint-Jean-Baptiste, le 12 juin.

Pour Cartier—A Saint-Norbert, le 15 juin.

Pour LaVérandrye — A Sainte-Anne, le 20 juin.

Pour Carillon—A Saint-Pierre, le 22 juin.

Nous prions tous nos amis de ne pas oublier ces dates et faire en sorte qu'il n'y ait point de noms omis sur la liste dans aucune des divisions françaises.

LA FETE-DIEU.

Dimanche, la procession de la Fête-Dieu a eu lieu à Saint-Bonifaze avec toute la solennité et tout l'éclat qui entourent chaque année cette brillante démonstration religieuse. Le temps était des plus propices, et il y avait foule pour faire escorte au Sauveur sortant du tabernacle pour parcourir les rues de notre catholique petite ville.

Comme d'ordinaire, de grands préparatifs avaient été faits, et sur tout le parcours l'on ne voyait que verdure, drapeaux, banderolles, images pieuses, enfin tout ce qui peut exciter la foi et provoquer l'élan religieux irrésistible.

A 10 heures une messe solennelle fut célébrée à la cathédrale par le Rév. Père Lory, S.J., puis vient la procession, S. G. Mgr Grandin portant l'ostensoir.

Le défilé se fit par l'avenue Provencher et la rue Notre-Dame jusqu'à la maison de son honneur le juge Dubuc, où un magnifique reposoir avait été préparé. Après la bénédiction du Saint-Sacrement, la procession se remit en marche revenant à la cathédrale par les rues Saint-Joseph, Provencher et Taché.

La fanfare du Cercle Provencher n'a pas peu contribué à rehausser l'éclat de cette fête grandiose.

Sous tous rapports, nous croyons ne point faire erreur en disant que la procession de dimanche dernier a été une des plus belles qui aient encore été faites à Saint-Boniface.

QUEBEC ET ONTARIO.

Nous donnions, il y a quelques semaines, des chiffres comparatifs de la dette collective sur la propriété individuelle des habitants des provinces de Québec et d'Ontario, afin de prouver que, bien qu'on en dise, la province d'Ontario, qui veut poser comme modèle de progrès et de prospérité, est loin d'être aussi riche qu'elle le prétend, étant énormément endettée, comparativement à la bonne vieille province de Québec.

Nous croyons intéresser ceux de nos lecteurs venus de la vallée du Saint-Laurent, en donnant aujourd'hui les tableaux suivants :

Le dernier recensement accuse :

1. Nombre d'âcres de terre possédés :

Ontario	23 309,264
Québec	18,600,378

2. Nombre de propriétaires :

Ontario	266,485
Québec	175,731

Valeur des propriétés immobilières hypothéquées (d'après le dernier rapport des compagnies de prêts).

Ontario	$174,676,062 00
Québec	1,449,638 00

Montants échus et en souffrance :

	Capital.	Intérêt.
Ontario	$2,685,010.78	$895,162.18
Québec	94,503.20	8,237.56

Montants prêtés et assurés par titres hypothécaires :

Ontario	$78,706,585 07
Québec	864,984 44

Nombre d'hypothèques pour lesquelles des procédures compulsoires ont été prises pendant l'année 1885, dernier rapport au ministre des finances)

Ontario	664
Québec	19

Montants totaux des hypothèques pour le recouvrement desquelles des procédures judiciaires ont été adoptées (en 1885) :

Ontario	$1,373,036 88
Québec	19,231 47

Taux de l'intérêt :

Ontario	de 5 à 10 pour cent.
Québec	de 4 à 7 "

Ces chiffres officiels prouvent, de la manière la plus claire, que les fermes de Québec sont hypothéquées quatre-vingt-dix-sept fois moins que celles d'Ontario. Chose étrange, c'est en présence de ces faits écrasants que l'on prétend que la province de Québec est pauvre, misérable, dégradée et remplie de superstitions, etc.

Il est de fait que la province de Québec est la plus riche de toute la confédération.

Ses cultivateurs, non-seulement gardent leurs terres et ne font pas ou peu de dettes, mais encore établissent tous leurs enfants sur des terres nouvelles, dans de nouveaux cantons, dans leur province, dans Manitoba, ou dans Ontario, tout à côté, en sorte que dans trente ans nos compatriotes seront maîtres d'une grande partie de cette province.

La raison en est évidente ; un nombre considérable de fermiers Ontariens ne s'appartiennent plus : ils seront la proie de leurs créanciers.

Autre cause de malheur : Ontario compte soixante-seize compagnies de prêt! (*Trust and Loan Companies*)—Ces associations monétaires se sont naturellement efforcées de placer leur argent. Elles ont été la pierre d'achoppement de nombre de fermiers ontariens.

Dans Québec il n'y a heureusement que seize compagnies de prêt. C'est encore trop, mais les canadiens ne sont pas emprunteurs ; c'est ce qui les sauve.

AU COLLEGE DE SAINT-BONIFACE.

C'est hier soir qu'a eu lieu au Collège la répétition de la belle comédie de Molière, le *Bourgeois Gentilhomme.* Au risque de nous répéter, nous dirons, sans mentionner aucun nom en particulier cette fois, que le jeu des acteurs a été parfait, et qu'il a été parfaitement apprécié du nombreux auditoire qui se pressait dans la vaste salle du Collège.

Sa Grandeur Mgr Grandin, présidait assistée d'un nombreux clergé tant de Saint-Boniface que des paroisses environnantes, et l'on remarquait aussi la présence des notabilités de notre ville et de plusieurs citoyens distingués de la cité voisine.

Toute l'assistance a témoigné par des applaudissements donnés à outrance de l'excellente manière avec laquelle nos jeunes amis se sont acquittés de leurs rôles, et conséquemment n'ont point ménagé les éloges à ceux des RR. PP. Jésuites qui ont réussi à faire si bien interpréter cette fameuse pièce du grand maître de la comédie française.

Confiés aux soins d'éducateurs aussi distingués que le sont les RR PP. Jésuites, il ne peut se faire autrement que l'avenir le plus brillant s'ouvre devant notre intelligente eunesse, si elle sait profiter des bons enseignements qui lui sont donnés.

Correspondance.

Nous reproduisons avec plaisir la lettre suivante qui nous est communiquée et qui a été adressée ces jours derniers par un de nos compatriotes de Winnipeg à *La Presse*, de Montréal :

PAVAGE EN BOIS.

M. le Rédacteur,

L'un de vos abonnés de Winnipeg vient de lire dans votre journal (No. du 5 courant), un article très sensé et judicieux, à propos du pavage des rues de Montréal, dû à la plume de M. J. X Perrault.

A l'instar de ce monsieur et avec l'expérience que j'ai acquise en visitant les principales grandes villes du continent américain, je suis en état de prouver que les pavages en bois (*block pavements*) de cèdre ou d'épinette rouge, sont les moins dispendieux, les plus durables, les plus doux aux pieds des chevaux et les plus faciles à tenir en état de propreté.

Messieurs les échevins de Montréal, au lieu de ne visiter et de ne copier que les villes de l'Est, dont les rues sont pavées en cailloux et en granit, devraient aussi visiter les villes de l'Ouest, telles que Chicago, Minneapolis, Winnipeg, etc., dont les principales rues sont pavées en bois.

Tant qu'à la durabilité de ces pavages, en voici des preuves : L'avenue Washington, à Minneapolis, a été pavée il y a six ans. La rue principale de Winnipeg (Main St), est pavée depuis quatre ans. Je vous ferai remarquer que ces deux grandes artères sont aussi fréquentées par les voitures que les rues Notre-Dame et Saint-Jacques à Montréal, et qu'elles n'ont nécessité aucune réparation, étant encore en parfait état.

Mais voici une autre question et très-importante aussi : la question d'économie. On dira peut-être : Mais nous l'avons déjà essayé, ce pavage en bois, et ça été une dépense inutile ; il n'a duré qu'un an ou deux.

M. le rédacteur, je le connais ce pavage qui a été fait jadis sur la *Place d'Armes* et la *Place Jacques-Cartier*, avec des petits biochets de bois de pin placés sur une simple planche d'un pouce d'épaisseur et un lit de sable mouvant en dessous.

Je vais, moi, vous donner la méthode qui doit être employée pour faire ces sortes de pavages.

Il faut, sur un lit de gravier et sable, place des traverses de deux pouces par huit ou dix pouces de largeur, à quatre pieds de distance ; couvrir ces traverses avec du bois de pin de deux pouces d'épaisseur.

Ce pontage fait, des blocs ou biochets de cinq à sept pouces de diamètre et huit à neuf pouces de long, en épinette rouge ou en cèdre, sont placés verticalement, et les interstices qui les séparent remplis avec du gravier, du sable et du goudron ou *bitume*.

Ces conditions remplies, je défie la critique, car ces pavages sont durables dans n'importe quel climat.

Le coût des pavages de Winnipeg a été de $1.25 par verge carrée, mais comme la main d'œuvre est à meilleur marché à Montréal qu'ici, conséquemment, l'ouvrage peut se faire à un plus bas prix.

Encore une fois, j'invite mes compatriotes de Montréal à venir visiter nos villes de l'Ouest, et ils seront peut-être surpris en voyant les progrès et les améliorations modernes que nous possédons.

UN ENTREPRENEUR.

Nouvelles Religieuses.

—Demain, jour de la fête du Sacré-Cœur, une grand'messe sera chantée à la cathédrale, à 8 heures, et il y aura vêpres à 4 heures.

Mgr Grandin donnera le sermon.

A l'église Sainte-Marie, de Winnipeg, dimanche, à la grand'messe, M. l'abbé Gillies sera ordonné prêtre par Sa Grandeur Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert.

—Le Rév. Père Bitsche, curé de Saint-Léon, est au palais archiépiscopal, et il doit partir demain pour aller visiter les Allemands catholiques établis sur la ligne du chemin de fer Manitoba et Nord-Ouest.

—M. l'abbé A. Dugas, curé de Saint-Boniface, est parti lundi pour la province de Québec où il devra passer quelques semaines au milieu de sa famille. Nous espérons que ce repos bien mérité rendra à notre digne pasteur toutes les forces dont il a besoin afin de pouvoir nous continuer son ministère si efficace quand il nous sera revenu.

Pendant cette absence, M. l'abbé Messier agit comme curé.

PERSONNEL.

S. G. Mgr Grandin, devra passer encore quelques jours au milieu de nous, ainsi que le Rév. Père Lacombe qui est indisposé. Le Rév. Père Leduc devra partir demain.

M. Henri de Soras, venant d'Annonay (Ardèche) France, est arrivé au milieu de nous, ces jours derniers. M. de Soras est actuellement à visiter notre province avec l'intention de se fixer quelque part dans Manitoba.

L'honorable député de Provencher, M. Royal, est de retour d'Ottowa.

M. Geo. Vital Manseau, commis-pharmacien chez M. le Dr Lambert, est sérieusement malade, depuis quelques jours, d'une attaque de pleuro-pneumonie.

MM. les abbés Fillion, curé de Saint-Jean-Baptiste ; Jolys, curé de Saint-Pierre ; Pelletier, curé de Saint-Joseph ; Jutras, curé d'Emerson, et Bernier, curé du Lac des Chênes, sont au palais archiépiscopal.

M. Jos. C. Auger, ex-auditeur municipal, a été nommé auditeur pour les municipalités de Saint-Andrews et Springfield. M. Auger partira lundi ou mardi pour ce dernier endroit.

GRAND INCENDIE A HULL, P.Q.

Avant-hier, un incendie a consumé plus de quatre cents maisons dans la ville de Hull, vis-à-vis Ottawa. La magnifique église et le presbytère des RR. PP. Oblats, ainsi que le couvent sont brûlés. La perte totale s'élève à près d'un demi million.

Affaires Municipales.

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la douzième séance régulière du sixième conseil de la ville de Saint-Boniface, étant la neuvième séance régulière tenue lundi, le 28ème jour de mai, A.D. 1888.

Présents : Son Honneur le maire au fauteuil et MM. les conseillers Dubuc, Gauvin, Levreault et Pelletier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Le greffier dépose sur la table plusieurs comptes qui sont renvoyés aux comités auxquels il appartient.

Il est aussi fait communication des lettres et requêtes suivantes :

Une requête de M. Norbert Nolin, une de M. Joseph Leblanc, et une autre de M. Joseph Letendre demandant la place de janitor à l'hôtel-de-ville. Une requête de M. John Diamond demandant un trottoir sur la rue Youville. Une lettre du secrétaire-archiviste de la société de colonisation de Manitoba, remerciant le conseil de son généreux octroi en faveur de la société.

M. le conseiller Pelletier présente le 9ème rapport du comité des finances qui se lit comme suit :

Présents : M. le conseiller Pelletier président *pro tem.*, M. le conseiller Gauvin et Son Honneur le maire.

"Votre comité recommande que les billets signés au nom de la corporation de la ville de Saint-Boniface soient et sont déclarés être les mêmes que s'ils étaient signés "la ville de Saint Boniface."

"Votre comité recommande le paiement des comptes suivants : l'imprimeur de la Reine, $17.50 ; Turner & Despars, $1.10 et $2.60 ; Edouard Guilbault, $2.75.

"Le rôle d'évaluation étant déposé, votre comité recommande que le conseil siège en cour de révision le 25ème jour de juin prochain aux lieu et heure de ses séances régulières."

M. le conseiller Dubuc présente le 9ème rapport du comité de police, feu et santé qui se lit comme suit :

Présents : M. le conseiller Dubuc, président *pro tem.*, M. le conseiller Gauvin et Son Honneur le maire.

"Votre comité recommande le paiement des comptes suivants : La cité de Winnipeg, $6.15 ; bonus à la Brigade de feu de Winnipeg, $25.00 ; Patrice Parenteau, $2.20 ; Jos. Letendre, $3.50 ; John Sioux, $1.00 ; N. Houde, 50 c. ; Jos. Leblanc, 45 c., A. Desroche, 38 c. ; A. Allard, $4.00 ; E. Chamberland, $2.00 ; Jos. Gagnier, $3.50 ; Gaspard Mondor, $5.00 ; L. Laventure, $1.50 ; Edouard Masse, $8.00."

"Votre comité accepte le rapport du chef de police pour le mois d'avril accusant une recette $10.00 et une dépense de $4.10.

Monsieur le conseiller Levreault présente le 2ème rapport du comité des travaux publics qui se lit comme suit :

Présents : M. le conseiller Levreault, président *pro tem.*, M. le conseiller Dubuc et Son Honneur le maire.

"Votre comité recommande le paiement du rôle de paie pour le mois d'avril, $5.82 ; et le rôle de paie pour le mois de mai, $82.97½ ; Victor Lecland, 50 c. ; L. Laurendeau, $7.49 ; Jos. Turenne, $30.00 ; Turner & Despars, $17.75.

"Votre comité recommande qu'un bout de trottoir soit construit de la résidence de M. Gosselin à celle de M. Bélanger, sur la rue Masson."

Proposé par le conseiller Gauvin, appuyé par le conseiller Dubuc, que M. Télesphore Pelletier soit autorisé d'acheter les terrains ou propriétés qui seront vendus à l'enchère, mardi, le 5ème jour de juin prochain, et ce, jusqu'à concurrence du montant dû à la ville pour les taxes. Agréé.

Proposé par le conseiller Gauvin, appuyé par le conseiller Pelletier, que l'inspecteur des travaux publics reçoive instruction de faire nettoyer les rues sur le parcours que suivra la procession dimanche prochain.—Agréé.

Proposé par le conseiller Gauvin, appuyé par le conseiller Levreault, qu'un vote de remercîments soit voté aux citoyens qui ont bien voulu prêter leurs secours, lors de l'incendie du 20 mai courant, sans rénumération.—Agréé.

Proposé par le conseiller Gauvin, appuyé par le conseiller Pelletier, qu'il émane, le greffier étant l'officier-rapporteur, une proclamation fixant la nomination d'un conseiller pour le quartier No. 1 et une autre pour le quartier No. 4 de la ville de Saint-Boniface.—Agréé.

Proposé par le conseiller Pelletier, appuyé par le conseiller Dubuc et résolu que Le conseil municipal de la ville de Saint-Boniface est heureux de se joindre aux nombreux amis des Révérendes Sœurs de la Charité, à l'occasion des noces d'or de la vénérable Sœur Saint-Joseph qui, depuis cinquante années de vie religieuse, dont quarante-quatre passées dans ce pays, s'est dévouée au soulagement des affligés.

Que le conseil désire en même temps saisir cette occasion pour remercier, au nom de toute la population de cette ville, les Révérendes Sœurs de leur dévouement dans l'administration des différentes institutions qu'elles ont fondé dans Saint-Boniface, institutions qui rendent des services si signalés à la classe affligée.

Que les membres de ce conseil offrent des vœux pour que la Providence dans ses divins décrets, assure aux dignes filles de la vénérable mère d'Youville tous les succès désirables dans les différentes œuvres, sous leux excellente administration.

Que copie de la présente résolution soit transmise par Son Honneur le maire à la Révérende mère Hamel, supérieure des Révérendes Sœurs de la Charité, sous le sceau de cette ville.

Les différents rapports présentés sont ensuite adoptés.

Le règlement No. 74, afin de restreindre la circulation des trains de chemin de fer dans certaine partie de la ville, à certaines heures, subit ses trois lectures et est adopté sous son titre

Proposé par le conseiller Pelletier, appuyé par le conseiller Gauvin, que la séance se lève et la séance est levée.

Choses et Autres.

—L'industrie du sucre d'érable a été productive ce printemps dans toute la province de Québec et particulièrement dans la Beauce où on calcule qu'on y a fait trois millions de livres. Ce qui, à 7 cents la livre, en moyenne, a rapporté $210.000. Il y a des marchands qui ont pu fréter jusqu'à 30 wagons de chemin de fer d'une capacité de 25,000 livres chaque, soit une consignation totale de 750,000.

—On annonce que M. J. K. Foran, avocat, d'Aylmer, a été nommé par le gouvernement impérial secrétaire de l'ambassade anglaise à Cronstadt, en Russie, et qu'il partira le 4 du mois prochain pour se rendre à son poste.

—Un joli mariage vient d'avoir lieu à Québec : celui de Mlle Léonie Letellier de Saint-Just, fille du feu lieut.-gouverneur de ce nom, avec M. Antoine Taschereau, avocat de la Beauce, fils de l'hon. J. T. Taschereau, juge de la Cour Suprême, et neveu de Son Eminence le cardinal Taschereau.

—Le pape a chargé le cardinal Lavigerie de préparer une circulaire invitant les Etats européens a conseiller aux missionnaires africains d'organiser un mouvement en faveur de la suppression du trafic des esclaves.

—Le dernier des trois détectives voleurs de Montréal, Bureau, vient de plaider coupable à Montréal et a été condamné à sept ans de détention au pénitencier de Saint-Vincent de Paul.

Neagelé a reçu une sentence de dix ans.

Chronique Locale.

—La reconstruction des deux maisons détruites par le feu, sur la rue Masson, est commencée et l'ouvrage avance rapidement.

—M. N. Germain est le seul épicier de cette ville qui prenne licence pour la vente de liqueurs spiritueuses cette année dans notre ville.

—Le 28 courant, à la gare de Marquette, Man., certains terrains situés dans la municipalité de Woodlands, seront vendus pour arrérages de taxes.

—La vente de terrains situés dans la ville, pour arrérages de taxes, a été faite hier à l'hôtel de ville. Environ 25 lots ont été vendus à des prix très satisfaisants.

—On dit que la Saint-Jean-Baptiste, tombant un dimanche cette année, seule la partie religieuse du jour sera fêtée. Le comité de régie devra faire rapport à l'assemblée générale dimanche.

—Comme on peut le voir par l'annonce, la bâtisse connue sous le nom de bloc Martel, sera vendue à l'enchère samedi, à Winnipeg, aux salles d'encan de M. Joseph Wolf, sur l'avenue du Portage.

—Le règlement de la ville concernant les animaux errants pourvoit à ce que les bestiaux ne soient pas laissés en liberté à partir de 8 du soir jusqu'à 6 heures du matin. Quant aux chevaux, il n'est jamais permis de les laisser en liberté.

NAISSANCES.

En cette paroisse, le 2 courant Madame Victor Mager, un garçon.

En cette ville, le 1er courant, la femme de M. Achille Langevin, marchand, une fille.

MARIAGE.

A Saint-Pierre-Jolys, le 4 courant, M. Gustave Rougeau, conduisait à l'autel Melle O. Lafrenière. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbe Jolys, curé.

DECES.

A Winnipeg, le 26 mai dernier, à l'âge de 11 mois, John-Albert, enfant de M. Peter Harkness.

A Saint-Vital, le 27 mai dernier, à l'âge de 65 ans, Louise Parisien, veuve de feu François Larocque.

A Saint-Boniface, ce matin, Joseph-Adolphe, fils de M. le conseiller Joyal de cette ville, à l'âge de 3 ans.

L'enterrement aura lieu demain, vendredi, à 2 heures p.m. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 18	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 12	à 0 13
Œufs en boîtes, la doz	0 00	à 0 20
Patates, le minot	0 25	à 0 30
Navets, le minot	0 00	à 0 50
Carrottes, le minot	0 50	à 0 60
Panais, le minot	0 75	à 1 00
Betterave, le minot	0 50	à 0 75
Oignons, le minot	1 50	à 2 00
Choux, par 100	3 00	à 5 00
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 11
Dindes, par lb	0 00	à 0 15
Poulets, par lb	0 00	à 0 12½
Bois, épinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble	3 50	à 4 00
" perches de tremble	3 50	à 4 00
Foin, la tonne	7 00	à 9 00
Paille, la tonne	2 00	à 3 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 04	à 0 05
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 03½
Porc, abattu, par lb	0 00	à 0 08½
Cochons, vif, par lb	0 00	à 0 05
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 13
Veau, abattu, par lb	0 06	à 0 15
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 00
Blé, le minot	0 55	à 0 60
Avoine, le minot	0 30	à 0 35
Orge, le minot	0 40	à 0 45

IN POUND.

One black Ox, tied to the horns and an iron spike at the other end of the rope, with a hole through the left ear, its tail half white, aged about 5 years.

CHARLES GENTHON,
Pound-keeper,
Municipality of St. Norbert.

St. Vital, 7th May, 1888.
3ins.7.6.88.

Municipalite de Tache.

AVIS est par les présentes donné :

1. Que le Rôle d'Evaluation de la Municipalité de Taché pour l'année 1888, est déposé au bureau du soussigné ;
2. Que le public pourra examiner le dit Rôle pendant vingt-cinq (25) jours de cette date ;
3. Que les personnes désirant porter plainte contre le dit Rôle devront le faire dans les vingt-cinq (25) jours de la présente date ;
4. Que le conseil siégera en Cour de Révision le quinze (15) juin 1888, à la Maison d'Ecole de Lorette centre, à 1 heure p.m., pour entendre toutes plaintes contre le dit Rôle.

Donné à Lorette, en mon bureau, le troisième jour de mai 1888.

WM. LAGIMODIÈRE,
Sec.-Trésorier.

3ins.17.5.88



Règlement No. 74

POUR RESTREINDRE LA CIRCULATION DES CHARS DE CHEMINS DE FER A CERTAINES HEURES DU JOUR A L'ANGLE DES AVENUES TACHÉ ET PROVENCHER.

Attendu qu'il existe de graves inconvénients à permettre la circulation des chars de chemins de fer durant certaines heures du jour, à l'angle des Avenues Taché et Provencher, peur traverser la dite Avenue Taché ; et

Attendu que tout en ne voulant en aucune manière priver les parties intéressées des priviléges tolérés jusqu'à présent par le Conseil de se servir de la voie publique pour passer les chars de chemins de fer allant à, ou revenant de Winnipeg, ce Conseil est d'opinion qu'il est devenu nécessaire jusqu'à nouvel ordre, dans l'intérêt public, de restreindre ces priviléges ;

Le Conseil de la Ville de Saint-Boniface ordonne et décrète ce qui suit, savoir :

1. Il ne sera pas permis à aucune compagnie, corporation ou société, ni à aucune personne ou personnes, soit pour elle ou elles-mêmes, ou pour toute telle compagnie, corporation ou société de traverser ou faire traverser soit avec une locomotive, soit avec un ou plusieurs chevaux, ou de quelque manière que ce soit, aucuns chars de chemins de fer, en travers de l'avenue Taché, à l'angle de l'avenue Provencher, en la susdite ville de Saint-Boniface durant les mois d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre de chaque année, entre les heures de huit heures avant-midi et sept heures de l'après-midi ;

2. Il ne sera pas permis à aucune compagnie, corporation ou société, ni à aucune personne ou personnes en aucun temps, d'obstruer la voie publique, en dedans des lignes de l'avenue Taché, ou de toute autre rue transversale à l'avenue Provencher, ou vis-à-vis tout passage ou entrée privée au sud de la dite avenue Provencher en laissant stationnaire un ou des chars ou une ou des locomotives de chemins de fer ;

3. L'adoption par ce conseil du présent règlement ne constituera en aucune manière un droit quelconque à toute compagnie, corporation ou société, ou personnes quelconques de se servir, sans l'autorisation expresse de ce Conseil, par règlement spécial, de la voie publique ou de tout terrain appartenant à la dite Ville de Saint-Boniface, ni d'occuper sans la même autorisation aucune partie de la dite voie publique d'aucun terrain appartenant à la dite Ville ;

4. Quiconque après l'adoption du présent règlement, sera trouvé coupable d'en avoir enfreint les dispositions, sera passible d'une amende n'excédant pas vingt (20) piastres pour chaque infraction, ou à défaut de paiement d'un emprisonnement n'excédant pas un mois ;

5. Le présent règlement viendra en force le jour de sa publication.

[L.S.]

(Signé), ROGER MARION,
Maire.

(Signé), P. FABIEN SOUCY,
Greffier.

Pour copie conforme à l'original déposé à mon bureau à l'hôtel-de-ville.

P. FABIEN SOUCY,
Greffier.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au Maître-Général des Postes seront reçues à Ottawa, jusqu'à MIDI, VENDREDI le 8 JUIN prochain, pour le transport des malles de Sa Majesté, sur contrat offert pour quatre ans, aller et retour, entre

FORT McLEOD ET PINCHER CREEK,

distance calculée 32 milles, à partir du 1er juillet prochain.

Une soumission devra donner le prix d'un seul voyage par semaine et une autre le prix de deux.

Le courrier devra partir de l'un ou l'autre endroit.

Des avis imprimés contenant plus d'informations quant aux conditions du contrat offert peuvent être vus et des blancs de soumissions obtenus aux bureaux de poste de Fort McLeod et Pincher Creek et au bureau de

W. W. McLEOD,
Inspecteur des bureaux de poste.

Bureau de l'Inspecteur des bureaux de poste, Winnipeg, 27 avril 1888.
3ins 3.5.88



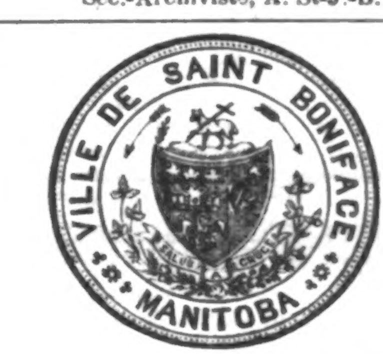
ASSOCIATION ST. JEAN-BAPTISTE DE MANITOBA.

AVIS est par les présentes donné qu'il y aura assemblée générale de l'Association, Dimanche, le 10 juin courant, à 2 heures p.m., dans la Salle du Conseil de Ville, pour recevoir le rapport du bureau de direction sur la manière de chômer notre fête nationale cette année.

Daté en la Ville de Saint-Boniface, ce 31ème jour de mai 1888.

Par ordre,

EMILE JEAN,
Sec.-Archiviste, A. St-J.-B. de M.




PROCLAMATION.

Ville de St. Boniface.

AVIS est par les présentes donné aux électeurs des quartiers 1 et 4 de la Municipalité de la Ville de Saint-Boniface, que conformément à l'Acte des Municipalités (1886), je requiers leur présence à l'Hôtel-de-ville, dans la dite ville de Saint-Boniface, le DOUZIÈME jour de JUIN A.D. 1888, entre midi et une heure de l'après-midi, pour mettre en nomination deux conseillers, devant former le conseil de la dite ville.

Donné en l'Hôtel-de-Ville, en la ville de Saint-Boniface, sous mon seing et le sceau de la dite ville de Saint-Boniface, ce trente-unième jour de Mai, en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-huit.

P. FABIEN SOUCY,
Officier-Rapporteur.

2ins 31.5.88.



Ville de Saint-Boniface.

AVIS est par les présentes donné :

1. Que le Rôle d'Evaluation de la ville de Saint-Boniface pour l'année 1888, est déposé au bureau du greffier, à l'hôtel-de-ville ;
2. Que le public pourra examiner le dit Rôle pendant quatorze (14) jours de cette date ;
3. Que les personnes désirant porter plainte contre le dit Rôle, devront le faire dans les quatorze (14) jours de la présente date ;
4. Que le Conseil siégera en Cour de Révision le 25 juin A.D. 1888, à l'hôtel-de-ville à sept (7) heures p.m., pour entendre toutes plaintes contre le dit Rôle.

Donné à Saint-Boniface, en mon bureau, le vingt-huitième jour de mai 1888.

P. FABIEN SOUCY.
Greffier.

3ins. 31.5.88.

A L'ENCLOS.

Un bœuf noir, un bout de câble aux cornes et une cheville de fer à l'une des extrémités du câble, l'oreille gauche percée, la moitié de la queue blanche et âgé d'environ 5 ans.

CHARLES GENTHON,
Gardien d'enclos,
Municipalité de Saint-Norbert.

Saint-Vital, 28 mai 1888. 3ins 31.5.89



AVIS

DES SOUMISSIONS adressées au soussigné, et endossées "soumissions pour fournitures aux Sauvages," seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, JEUDI, le 7 Juin 1888, pour la livraison de Fournitures des Sauvages durant l'année fiscale devant expirer le 30 Juin 1889, consistant en Farine, Lard Fumé, Epiceries, Munitions, Lignettes, Bœufs, Vaches, Taureaux, Instruments Aratoires, Outils, etc., droits payés à divers endroits dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

L'on peut se procurer des formules de soumissions contenant des détails complets relatifs aux fournitures requises, aux dates de la livraison, etc., en s'adressant au soussigné, ou aux commissaires des Sauvages à Régina, ou au bureau des Sauvages à Winnipeg.

L'on peut soumissionner pour chaque espèce de marchandises (ou pour aucune partie de chaque espèce de marchandises) énumérées dans les cédules, et le département se réserve le droit de rejeter tout ou partie d'une soumission.

Chaque soumission doit être accompagnée d'un chèque accepté en faveur du Surintendant Général des affaires des Sauvages sur une banque canadienne, pour au moins cinq pour cent du montant de la soumission, lequel sera forfait si le soumissionnaire refuse de signer le contrat basé sur telle soumission lorsqu'il en sera requis, ou s'il manque d'exécuter son contrat. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

Chaque soumission doit, outre la signature du soumissionnaire, porter celle de deux cautions acceptables au département pour la due exécution du contrat.

L'on n'acceptera nécessairement ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Cette annonce ne devra pas être insérée par aucun journal sans l'autorisation de l'Imprimeur de la Reine, et l'on n'admettra aucune réclamation de paiement de la part d'un journal qui l'aura publiée sans telle autorisation.

L. VANKOUGHNET,
Assistant Surintendant Général
des affaires des Sauvages.

Département des affaires des Sauvages,
Ottawa, Mai 1888.
2ins 31.5.88

Municipalite de LaBroquerie.

AVIS est par les présentes donné :

1. Que le Rôle d'Evaluation de LaBroquerie pour l'année 1888 a été déposé aujourd'hui au bureau du soussigné ;
2. Que le public pourra examiner le dit Rôle pendant vingt-cinq (25) jours de cette date ;
3. Que les personnes désirant porter plainte contre le dit Rôle devront le faire dans les vingt-cinq (25) jours de la présente date ;
4. Que le Conseil siégera en Cour de Révision le 4 juin 1888, à LaBroquerie, dans la Salle Municipale, à 10 heures a.m., pour entendre toutes plaintes contre le dit Rôle.

Donné à LaBroquerie, en mon bureau, le douzième jour de mai 1888.

F. X. NORMANDEAU,
Greffier.

3ins.17.5.88.

AGRICULTURE.

UNE QUESTION D'IMPORTANCE VITALE.

On a dit qu'un soc rouillé brille longtemps dans le sillon, c'est-à-dire que dans les pays où l'agriculture est en honneur, la prospérité survit même après les années de malheur. On peut dire de même que la décadence suit les années de revers dans les pays qui dépendent ou exclusivement de l'industrie maritime, ou du commerce international pour vivre.

L'homme, le peuple qui s'adonne à la culture des champs vit loin des combats que suscite un luxe imposteur, et sur son paisible domaine, advienne même que des ronces poussent de temps à autre sur son chemin, il entrevoit l'horizon de l'avenir d'un œil moins soucieux, avec une confiance plus persuasive.

L'homme qui préfère aux travaux sanctifiants de la propice agriculture ceux du comptoir sue moins du corps, mais, hélas ! qui l'ignore ? il peine davantage de l'esprit. Le cœur du premier est presque toujours joyeux ; celui du second est souvent triste ; et un enfant même peut lire, à travers les nuages de son front, les inquiétudes qui l'accablent.

Travailler, c'est s'enrichir, dit un vieux proverbe Donc par ce temps, ne pourrait-on pas dire que, pour une certaine classe, travailler c'est se ruiner ? Oui, car il y a travailler et travailler.

En travaillant l'homme accomplit un devoir ; en flanant, nous osons le dire, l'homme se tue : l'oisiveté," c'est une moissonneuse !

L'homme laborieux qui prospère par le travail de ses mains prend soin d'analyser son ouvrage; celui qui se ruine par son travail, n'est autre que cet individu qui travaille quelquefois rudement, sans jamais se dire : où en suis-je ?

L'homme des champs, comme l'industriel qui manipule de lourds capitaux, doit constamment et toujours se servir de son jugement ; il ne doit rien entreprendre sans se poser les questions, pourquoi ou comment ?

Une autre raison de l'insuccès chez l'habitant de la ferme, c'est son manque de goût ou plutôt son ignorance de la noblesse et de la grandeur de sa profession. C'est ainsi que ceux qui disent : "nous, pauvres cultivateurs, pauvres esclaves de la charrue," ne sont pas véritablement inspirés de la dignité de leur vocation.

A l'instar de l'instituteur qui n'enseigne que parce qu'il ne peut faire autre chose, le cultivateur qui travaille sur la ferme sans goût ne peut arriver possiblement au moindre progrès. La routine n'est pas moins funeste aux classes agricoles. Les uns jugent de la qualité du sol en conséquence de leur incuccès dans la culture de certain grain : ils diront, par exemple, cette terre ne vaut rien : nous y avons semé du beau blé plusieurs années de suite, et rien n'a poussé. Le blé n'a pas poussé, c'est vrai, mais aussi quel labour ! quel hersage ! quels amendements ! Tout est fait en zig-zag, à la diable ! Après cela, est-il étonnant qu'on ne réussisse pas ?

Pour réussir, il faut premièrement vouloir : de rien, rien ne se fait. *ex nihilo nihil fit !*

Emparons-nous du sol et travaillons courageusement ; et selon le principe de Taillefer, quoique nous fassions, faisons-le bien, avec méthode.

JOSEPH.

BIBLIOGRAPHIE.

LE MOUTON. Traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada, par Eugène Casgrain, membre du Conseil d'Agriculture de la province de Québec. Deuxième édition, illustrée de 22 gravures, revue, corrigée et augmentée par l'auteur, avec une introduction à la deuxième édition, par J. C. Chapais, officier spécial du département d'agriculture de la province de Québec. Montréal, Eusèbe Senécal et Fils, imprimeurs-éditeurs, 20, rue Saint-Vincent 1888.

Nous venons de recevoir cette brochure de 72 pages sortie des ateliers de MM. Senécal & Fils, de Montréal. Un traité pratique sur l'élevage des moutons en Canada, fait par un agronome canadien, est précisément ce qu'il faut à nos cultivateurs canadiens. Le traité de M. Casgrain trouvera donc, nous l'espérons, de nombreux lecteurs parmi eux, d'autant plus que l'ouvrage est à la portée de toutes les bourses.

Voici un court aperçu du plan suivi par M. Casgrain, dans son traité. Il l'a divisé en quatre parties principales : La première traite de la garde du mouton ; la seconde, de sa reproduction ; la troisième, des diverses races de moutons ; la quatrième, des maladies des bêtes à laine. Le tout est précédé d'une introduction, écrite par M. J. C. Chapais, du *Journal d'Agriculture Illustré*, sur le rôle que joue la race ovine dans l'économie rurale. Vingt-deux gravures servent à rendre plus claire les énoncés de M. Casgrain.

L'ouvrage est en vente moyennant la modique somme de *vingt-cinq centins*, chez MM. Eusèbe Senécal & Fils, 20 rue Saint-Vincent, Montréal, qui l'expédiront franc de port, par la malle, sur réception de cette annonce.